

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1616/SG/CG portant nomination de l'agent comptable d'« Electricité de Djibouti

n° 72-1616/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
29 novembre 1972

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Angignerd Paul est nommé agent-comptable d' « Electricité de Djibouti ». M. Angignard Paul avant son installation justifiera de la prestation de serment réglementaire. Il sera assujetti au versement d'un cautionnement de 3.000.000 FD (trois millions de francs Djibouti). La passation de service entre M. Bergeret André, agent-comptable intérimaire sortant et M. Angignard Paul, agent-comptable entrant, aura lieu le 16 décembre 1972, après la clôture des opérations de la journée. Elle sera constatée par un procès-verbal établi et signé par les intéressés, visé par le Directeur d' «Electricité de Djibouti».

ALI AREF BOURHAN.